



Un plan de projets 2021-2024 qui s'articule autour de quatre thématiques.

Le Conseil supérieur de la Justice (CSJ) a pour mission essentielle de rétablir la confiance du citoyen en la justice et de contribuer à une justice efficace et performante.

Le CSJ exerce, pour atteindre de tels objectifs, ses activités légales dans les domaines suivants :

- Le recrutement, la sélection et la nomination des magistrats à l'intervention des commissions de nomination et de désignation ;
- Le traitement des plaintes, la rédaction d'avis, les audits et les enquêtes particulières à l'intervention des commissions d'avis et d'enquête.

Le CSJ met également en œuvre, au cours du mandat, des projets qui se concentrent sur le rétablissement ou le renforcement de la confiance du citoyen en la Justice. Ces projets transcendent la distinction entre commissions.

Le plan pluriannuel 2021-2024 organise ainsi un ensemble d'activités autour de quatre programmes qui s'articulent chacun autour d'une thématique propre et doivent contribuer à l'amélioration du service rendu par la justice au citoyen :

- (1) Programme 1 « l'attractivité de la fonction de magistrat et la procédure de sélection »
- (2) Programme 2 « l'accès à la justice »
- (3) Programme 3 « l'amélioration du fonctionnement de la justice »
- (4) Programme 4 « Prendre la mesure de la justice ».

Ces programmes ont pour caractéristiques :

- (1) De se décliner en projets ;
- (2) De fédérer ces projets autour d'objectifs communs ;
- (3) De concourir, au moyen de ces projets, à un changement (stratégique).

Chaque programme comporte des projets à court, moyen et long termes qui, chacun,

- (1) Contribue à la réalisation des objectifs et des sous-objectifs du programme ;
- (2) Apporte un changement significatif, au sein de l'organisation judiciaire, dans la relation citoyen-justice ;
- (3) Délivre un résultat concret.



I. L'attractivité de la fonction de magistrat et la procédure de sélection.

1. Promouvoir l'attractivité de la fonction du magistrat

Le CSJ souhaite, en associant les autres acteurs de terrain à sa réflexion, mieux comprendre les causes du déficit d'attractivité de la magistrature et développer un plan d'action pour y remédier au moyen notamment de :

- l'organisation d'une table ronde
- la promotion auprès des publics concernés des différents examens d'accès et des emplois vacants au sein de la magistrature
- la mise sur pied d'actions concrètes d'information sur la fonction du magistrat telle l'organisation d'une « semaine de la magistrature »
- la réalisation d'un suivi des initiatives pouvant contribuer à rendre attrayante la fonction du magistrat (les formations prévues, le statut social, ...).

2. Evaluer les procédures de sélection à la fonction de magistrat

Un examen en détail des différentes voies d'accès à la magistrature et, le cas échéant, un affinement ou une adaptation des critères et procédures de sélection apparaissent souhaitables. Ceci implique en particulier de

- développer un portail internet interactif pour échanger des informations et données avec les candidats
- mener une réflexion approfondie sur le stage judiciaire suite à son unification
- examiner l'examen oral d'évaluation
- s'interroger sur une révision éventuelle des programmes d'examen
- réfléchir aux compétences qui sont attendues d'un magistrat pour chaque fonction en particulier
- prêter attention à la diversité.

3. Elargir les compétences du CSJ en matière de sélection

Le CSJ exerce des compétences en matière de sélection, de nomination et de désignation des magistrats. Une réflexion sera menée sur une transformation du CSJ en un organe de sélection, compétent pour l'ensemble des fonctions judiciaires (voire juridictionnelles), afin d'assurer une dépolitisation, une objectivité et une transparence complète de la présentation des candidats à l'ensemble de ces fonctions.

4. L'accès au et l'évaluation du mandat de chef de corps

Les chefs de corps occupent une position clef au sein de leur corps. Le CSJ veut, pour cette raison, se consacrer entre autres à



Hoge Raad voor de Justitie
IJzerenkruisstraat 67 1000 BRUSSEL
Conseil supérieur de la Justice
Rue de la Croix de fer 67 1000 BRUXELLES
Tel 02/535.16.16 - Fax 02/535.16.20

PLAN DE PROJETS 2021-2024

- l'évaluation de la procédure de sélection des chefs de corps et investiguer les compétences qui sont examinées lors de l'accès à cette fonction
- la mise en œuvre d'initiatives en vue d'attirer les candidats compétents (en prévoyant notamment un parcours de formation qui leur serait destiné)
- l'élaboration d'un nouveau système d'évaluation des chefs de corps du siège.



II. L'accès à la justice

1. Digitalisation de la Justice au service du citoyen

La digitalisation de la justice figure en tête des priorités de plusieurs acteurs de terrain. La tâche du CSJ est ici de veiller aux intérêts des justiciables notamment en :

- cartographiant les différents projets de numérisation en cours
- développant une vision sur l'utilisation des nouvelles technologies, avec une attention particulière pour les conditions (éthiques) du recours à l'intelligence artificielle.
- se penchant, en concertation avec les autres acteurs, sur la création de la banque de données de jurisprudence accessible au public.

2. Vers une justice financièrement accessible à tous

L'impression prévaut que seules les nantis auraient un accès aisé à la justice, tandis que ce ne serait pas le cas d'un très grand nombre de citoyens aux revenus moyens qui n'ont pas droit à l'aide juridique gratuite ou à une assistance de deuxième ligne. Les initiatives suivantes peuvent être conséquemment prises :

- établir une cartographie concrète de l'accès à la justice et proposer d'éventuelles améliorations ou modifications
- examiner les modes alternatifs de règlement des conflits du point de vue du justiciable et non comme un moyen de lutter contre l'arriéré judiciaire.

3. Une justice au service du justiciable

- Encourager l'utilisation d'un langage clair dans les décisions de justice et lors des communications avec le citoyen.
- analyser l'impact des nouvelles lois sur le fonctionnement de la justice.



III. L'amélioration du fonctionnement de la justice

1. Evaluation des tribunaux de la famille

Les tribunaux de la famille sont le lieu par excellence où les citoyens ont - souvent pour la première fois - un contact avec la justice. L'expérience qu'ils en ont est déterminante pour l'image de la justice au sein de la société. Une amélioration du fonctionnement des tribunaux de la famille aura donc un réel impact sur l'attitude des citoyens vis-à-vis de la justice. Le CSJ veut se concentrer, entre autres, sur :

- le recensement des obstacles pour le fonctionnement des tribunaux de la famille, ceci sur la base du travail de recherche que le CSJ a fait réaliser ainsi que des analyses et étude conduites par les autres acteurs de terrain
- la formulation de recommandations visant à améliorer le fonctionnement des tribunaux de la famille, à la lumière également de l'évaluation prévue par le législateur
- le fonctionnement des chambres de règlement amiable et de manière générale sur une approche davantage orientée vers la résolution des problèmes familiaux.
- l'attention particulière à accorder aux droits de l'enfant.

2. Poursuivre les initiatives pour une meilleure approche de la violence sexuelle et de la violence intrafamiliale

L'approche des violences sexuelles a constitué une priorité du CSJ durant le dernier mandat. Il est important pour le CSJ que le traitement judiciaire complet des infractions sexuelles puisse intervenir dans des conditions optimales pour leurs victimes, pour leurs auteurs et pour la société. L'accent devrait être complémentirement mis sur l'approche de la violence intrafamiliale. Le CSJ souhaite ainsi se concentrer (plus encore) sur, entre autres, les éléments suivants :

- le suivi de l'exécution des peines pour cette catégorie d'infractions, entre autres en ce qui concerne le traitement des délinquants sexuels et l'évaluation des risques
- l'analyse de la situation des victimes au sein de notre système juridique
- l'examen de l'atteinte de son objectif par la loi du 15 mai 2012 relative à l'interdiction temporaire de domicile en cas de violence domestique
- la réunion des acteurs concernés autour d'une troisième table ronde sur ces thématiques.

3. Création d'un Centre pour l'innovation judiciaire

Les professionnels font régulièrement l'expérience de bonnes pratiques dans leur travail quotidien. Il leur manque souvent le temps ou les ressources pour les intégrer plus avant dans leur action. Il existe, dans d'autres pays, des centres d'innovation judiciaire où ces bonnes pratiques nationales et internationales sont collectées. Réfléchir à la création d'un centre d'innovation judiciaire apparaît donc précieux et peut conduire à terme à une amélioration concrète du fonctionnement de la justice.



IV. Prendre la mesure de la justice

1. Les Belges et la Justice en 202x - un 5ème baromètre de la Justice

Au cours des 20 années d'existence du CSJ, le système judiciaire a évolué, de nouvelles lois ont été adoptées, les réformes se sont succédé et le paysage judiciaire s'est modifié. Il est important d'évaluer le regard que les citoyens portent aujourd'hui sur la justice, sachant que le dernier baromètre de la justice date de 2014.

2. Les besoins et les moyens de la justice et la mesure de la charge de travail

La mesure de la charge de travail demeure une question cruciale et est indissociablement liée aux ressources humaines et matérielles de la justice. Le CSJ se propose, en concertation avec les autres acteurs du terrain, de suivre cette thématique ou de proposer des pistes méthodologiques.

3. Les rapports de fonctionnement

Les rapports de fonctionnement annuellement transmis par les entités judiciaires constituent une source d'informations de premier ordre. L'analyse de leur teneur nous enseigne comment ces entités fonctionnent concrètement. Cette connaissance peut contribuer au développement des bonnes pratiques et à la détection des éventuels besoins et/ou des dysfonctionnements. La stratégie du CSJ et les activités de ses commissions peuvent être utilement orientées en s'alimentant plus encore des conclusions de pareille analyse.

4. La stratégie du CSJ après 20 ans d'existence

Le plan de management du CSJ date de 2013. Il convient d'examiner si son actualisation s'impose, en particulier pour ce qui concerne la vision et la mission du CSJ. Le cas échéant, il s'agira également d'adapter la stratégie et les objectifs du CSJ.